

E

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DÉFENSE NATIONALE: En temps de paix, les femmes sont dispensées de toute obligation militaire. Elles peuvent s'inscrire volontairement dans les services de la Croix-Rouge, les Services complémentaires féminins et la protection civile. En temps de guerre, le général peut mobiliser des femmes pour suppléer à l'absence des hommes dans des domaines comme l'économie, la production, le ravitaillement. Un rapport est actuellement à l'étude. Il examine les possibilités de former à l'avance les femmes à ces tâches et de les instruire de ce qui pourrait aider la population civile à survivre en cas de catastrophe.

DÉMOCRATIE: Doctrine et système politiques d'après lesquels la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens. Exemple: « La Suisse est devenue un Etat démocratique le 7 février 1971 » (d'un livre d'histoire non publié et pas encore écrit).

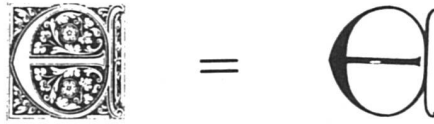
DÉMOGRAPHIE: « On pense à tort, je crois, que si les femmes restaient à la maison, elles auraient plus d'enfants. Or, on s'aperçoit que dans des pays comme la Hollande, où le taux d'activité féminine est relativement bas, la natalité a baissé plus qu'en France. C'est donc largement un mythe. » (Simone Veil)



DIFFERENCES: « Ce qui distingue les attitudes, le regard qu'hommes et femmes posent sur le monde, leurs rêves, leurs facultés créatrices, ne sont que différences, et ces différences font partie de la richesse de l'humanité. Qu'elles soient exclusivement biologiques, ou exclusivement culturelles ou produites par une combinaison de la biologie et de la culture, elles existent. Une assimilation totale ne pourrait être qu'appauvrissement. » (Françoise Giroud)

DIGNITÉ: « C'est la dignité de la personne humaine qui interdit toute discrimination entre hommes et femmes. » (Paul Tournier)

DISCRIMINATION: Il y a discrimination lorsqu'on attribue une signification sociale à une caractéristique innée comme le sexe, la couleur de la peau, la nationalité, l'âge, etc. Cette signification sociale sert à justifier les préjugés et même les dispositions légales consacrant des inégalités.



ÉDUCATION: « Les hommes, qui ont déclaré les femmes leurs égales en droit, continueront toujours à les considérer comme des inférieures en fait, si on ne leur impose pas cette idée d'égalité parfaite dès leur enfance. Comment croire que, devenu adulte, un garçon se mettra soudain à renoncer à une supériorité qu'on lui a reconnue pendant vingt ans? » (Françoise Parturier)

ÉGALITÉ: Elle ne résulte pas d'une commune vocation. L'égale dignité des êtres humains ne tient pas à ce qu'ils sont identiquement constitués mais à ce que, dans leur différence, ils font l'objet d'un même appel. Celui-ci se traduit aujourd'hui pour les filles comme pour les garçons par l'accès aux mêmes droits afin que l'un ou l'autre puissent s'épanouir dans leur identité propre.

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain. » (Stendhal)

EMPLOI: « Consciemment ou inconsciemment, les femmes acceptent des emplois — ou s'en accommodent — dans lesquels l'accent est mis sur le contact ou le dévouement et qui requièrent parfois une certaine « jeunesse » ou, souvent, une certaine « présentation extérieure » : elles deviennent vendeuses, hôteses, secrétaires, infirmières ; ou bien, dans l'industrie privée, elles font des travaux mal rémunérés, qui ne demandent aucune formation particulière et n'offrent pas de perspectives. Ce défaut d'ambition, chez la femme, est conditionné et renforcé par les obstacles qu'elle rencontre dans le monde économique et dans la société. » (Message du Conseil fédéral sur l'initiative « pour l'égalité des droits entre hommes et femmes »)



Emploi ou mariage? Certaines jeunes filles cherchent un mari plutôt qu'un emploi, comme certains jeunes gens cherchent une domestique plutôt qu'une épouse. Tout cela mène plutôt à la résignation qu'au bonheur.



Main d'œuvre de réserve, la femme est, selon la situation économique du moment, appelée à prendre un emploi ou à rester à la maison.

EQUIVALENCE: « C'est bien l'équivalence, terme préférable à celui d'égalité, qui fait l'objet de la demande féminine moderne ou plus exactement d'équivalence sociale, la reconnaissance par la société d'une valeur égale, le libre exercice de droits et de devoirs égaux. » (Françoise Giroud)

ESCARGOT: Un gros escargot a été promené, en 1928, devant le Palais fédéral, par des membres de l'Association pour le suffrage féminin, comme le symbole de la lente progression des femmes vers l'égalité.